



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SCEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 Octobre 2018 – 9 Heures
Salle d'Honneur de la Mairie

A 9H. le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, maire.

Présents : Mmes CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle
MM. MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick

Absents excusés représentés : M. LEFEU Gilbert pouvoir à CHABAUD Danielle, Mme ROUANET Nina à BONNET VAUCHEZ Danielle, Mme GODART Annick à MARCILLON Marcel

Absents : Mmes BRAO Florence, BOUTRIK Jennifer, AELTERMAN Nadia
MM. CARDONNE Gil, MISSONIER Jean Marc, ARGENT Alexis, GIAUFFRET Didier,
BELLON Jacques

1 Question à l'ordre du jour

1/ Occupation du domaine public – fixation du montant de la redevance année 2019 : Air de Campagne (cette question correspond au n° 17 à l'ordre du jour du conseil du 28/9/2018)

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance : M. CALEGARI Patrick est élu à l'unanimité des présents et des représentés.

En ouverture de séance, Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Vendredi 28 Septembre 2018 pour le traitement, uniquement, de la question citée en objet.

*En effet, en ouverture de séance présence effective de 9 élus (quorum atteint) - 2 élus étant appelés à quitter la salle des délibérations pour la dite question à délibérer, il restait alors 7 élus : **quorum non atteint**.*

A cette occasion, le conseil a été de nouveau convoqué le Vendredi 5 Octobre 2018 à 9H., salle de délibérations de la mairie.

Le conseil peut donc délibérer valablement en présente séance sans condition de quorum.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 1432017 prise en séance du 20 Octobre 2017 portant sur l'occupation du domaine public/Tarifification des services publics locaux et l'autorisation donnée, suivant arrêté n° 98/2017, notamment à la SARL Un Air de Campagne sis 4 Boulevard Salvago à Roquestéron, représentée par M. Gil CARDONNE et M. Alexis ARGENTI, pour une durée de UN AN à compter du 1 Janvier 2018, à titre précaire et révocable.

Dans le cas où MM. CARDONNE et ARGENTI, représentant la SARL Un Air de Campagne souhaiteraient renouveler leur demande d'occupation du domaine public pour 2019, la délibération

citée ci-dessus précisait la tarification annuelle 2018 pour une occupation du domaine public/nature de l'occupation : Etalages soit 1€ le m²/mois x12 mois (montant annuel 144,00€).

Pour cela, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver ou non la demande de renouvellement du domaine public/nature de l'occupation Etalage, devant être formulée en temps voulu par les représentants susmentionnés pour 2019
- dans le cas d'une demande de renouvellement, de maintenir la redevance annuelle à 144,00^E ou éventuellement de la réactualiser pour l'année 2019

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* le renouvellement de l'occupation du domaine public/Nature Etalage dès qu'il sera formulé par MM. Gil CARDONNE et Alexis ARGENTI/ SARL Un Air de Campagne,

* le maintien de la redevance annuelle fixée en 2018 pour 2019 soit 144,00^E

* précise que tous les principes fondamentaux régissant les autorisations temporaires d'occupation à titre privatif du domaine public édictés par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) tels qu'ils ont été délibérés le 20/10/2017 sous le n° 1432017 demeureront applicables pour l'année 2019

* autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 1142018 DU 5/10/2018.

**La question à l'ordre du jour est épuisée, la séance est levée à 9H15mn
sur 1 question à l'ordre du jour, 1 a donné lieu à délibération
enregistrée sous le n° 114**

La Présidente de séance
Danielle CHABAUD

Le Secrétaire de séance
Patrick CALEGARI

Chabaud

P. Calegari
Chabaud

Chabaud

Jacobs
Jean-Pierre
Jacobs
J. Vauchez